



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2023 - 41		
Avis direct (expert délégué) Date : 25/07/2023	Objet : Projet de centre commando du Fort des Adelphe, Jeuxy (88) – oiseaux et chiroptères– Ministère des Armées	Avis : Favorable avec recommandations

Contexte

Le 1er régiment de Tirailleurs s'est vu attribuer en 2018, par l'Armée de l'Air, le Fort des Adelphe, situé sur la commune de Jeuxy dans les Vosges (région Grand Est) pour le convertir en centre de formation commando.

Le Centre d'Initiation Commando (CIC) a été créé dans le cadre de la politique d'aguerrissement de l'Armée de Terre. Son objectif est d'aguerrir les unités des forces terrestres, les élèves-officiers et les élèves sous-officiers des écoles de l'Armée de Terre. Les partenariats de défense inter-alliés peuvent également bénéficier des formations dispensées au CIC.

Les anciens forts militaires sont des sites privilégiés pour les chiroptères qui peuvent les utiliser comme gîtes.

Lors de l'appel d'offres pour les travaux sur le fort des Adelphe, la CPEPESC, qui fait une veille sur une plateforme de marchés publics, a écrit au service d'infrastructure de la défense (SID) afin de lui faire part de la nécessité de réaliser des études sur les chauves-souris préalables à la réalisation des travaux projetés pour la création du CIC aux Adelphe.

Une première expertise des enjeux chiroptérologiques a été effectuée en 2021 par la CPEPESC, suivi par une seconde expertise menée par Biotope en 2022.

Questions au CSRPN

Le CSRPN est sollicité pour rendre un avis sur la présente demande de dérogation.

Supports de réflexion

Dossier de demande de dérogation et cerfa 13*614/01

Analyse du CSRPN

Rapporteur : Maurine Wagner, commission Espèces Protégées du CSRPN Grand Est

Le taxon chiroptérologique a été prospectée par la CPEPESC hors saison de reproduction (estivale) et des observations opportunistes (oiseaux) ont été saisies en même temps, par leurs soins.

Un passage a été effectué le 09/06/2022 par Biotope. Cette prospection s'est effectuée au début de la période de reproduction, en pleine journée et un SM4BAT a été posé le même jour, sur deux nuits d'enregistrement.

Aucun autre taxon faunistique a été le sujet d'une étude approfondie. Contenu des habitats, le groupe des insectes et des oiseaux mériteraient des passages dédiés pour mesurer l'impact des aménagements extérieurs.

Avis du CSRPN

L'étude d'impact est assez lacunaire compte-tenu de l'étude d'un seul groupe taxonomique, se basant principalement sur une synthèse bibliographique et un unique passage en juin 2022. Néanmoins les mesures ERC concernant les espèces sont pertinentes.

Avis favorable avec recommandation

Recommandations

Il est recommandé d'instaurer dans la mesure MS01, un passage avant travaux de démolition ou d'aménagement, pour chaque site identifié comme étant favorable à l'installation en gîte (hivernal ou estival) de chauves-souris. Cela afin de s'assurer qu'aucun individu et / ou colonie n'a élu domicile dans les bâtiments nécessitant modification.

Un passage pour identifier les espèces d'oiseaux potentiellement installées sur ces mêmes bâtiments, avant travaux est également recommandé.

Le passage avant travaux est pertinent 1 à 2 semaines avant le début du chantier.

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand Est

